

TIRÉ À PART

Conversion aux IFRS : un rôle déterminant pour les TI

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Cet article a été publié en février 2009 dans le magazine *Canadian Underwriter*.





Neil Parkinson
Associé



Mahmoud Safavi
Directeur principal

Conversion aux IFRS : un rôle déterminant pour les TI

Appelées à jouer un rôle prépondérant pour assurer la réussite du passage aux IFRS, les diverses équipes des TI doivent être conviées d'emblée à prendre part aux démarches.

D'ici 2011, au Canada, les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes – et donc les assureurs – devront avoir adopté les IFRS (International Financial Reporting Standards ou Normes internationales d'information financière). À première vue, on pourrait croire que la transition portera essentiellement sur des questions financières et comptables. Pourtant, la réussite de la conversion passera plutôt par des engagements organisationnels profonds.

Les services des technologies de l'information (TI) figurent parmi les grands partenaires sur qui l'organisation doit compter dans le cadre du processus de conversion aux IFRS. Le recours aux TI reste absolument incontournable pour assurer le succès de l'opération. Or, dans plusieurs pays, les professionnels de KPMG sont déjà intervenus auprès de diverses sociétés, tenues d'adopter les nouvelles normes. La conclusion qui en a été tirée? Le volet TI se taille généralement la part du lion des coûts et des efforts exigés, soit entre 30 % et 50 %. Mais attention : cette proportion considérable ne correspond guère aux prévisions qu'ont établies la plupart des assureurs de dommages du Canada, tout au moins pour 2011. On ne s'en étonnera pas, puisqu'en Europe comme en Australie, les premiers adoptants ont été nombreux à sous-estimer les coûts eux aussi.

Les incidences pour les TI se feront plus pressantes en 2013 ou en 2014, quand une nouvelle norme comptable internationale en matière d'assurance s'intégrera aux IFRS. Cette perspective amènera peut-être certains à attendre la deuxième phase des changements envisagés aux IFRS pour mettre sur pied la version définitive des solutions TI, au risque d'adopter des moyens de fortune; ils se résoudront donc à parer au plus pressé pendant encore deux ou trois ans.

L'expertise des spécialistes des TI sera mise à contribution pour déterminer si les ressources informatiques de l'entreprise sont effectivement à la hauteur : les systèmes d'information, les flux de données et les progiciels de veille stratégique pourront-ils être adaptés aux exigences IFRS en matière de comptabilisation et de présentation de l'information financière? Il appartiendra aux professionnels des TI de recenser les

changements qui s'imposent pour mettre à niveau les divers systèmes, applications, composantes technologiques et moyens de contrôle au sein de l'entreprise. En consultant ces experts dès le départ, il sera plus facile d'éviter les dépenses inutiles et les efforts menés en double, et aussi de réduire les risques d'échec aux étapes essentielles qui suivront, quand l'achèvement des projets sera en vue.

À titre d'exemple, il pourra falloir modifier les systèmes, implanter des interfaces repensées et remplacer les tables de correspondance, afin de respecter les exigences IFRS supplémentaires en matière de comptabilisation et de présentation de l'information financière. De surcroît, la création ou l'acquisition de nouveaux systèmes informatiques s'imposera parfois, de sorte que les données comptables et financières voulues soient saisies à la source, puis versées aux grands livres auxiliaires comme au grand livre général.

L'entité a donc tout intérêt à s'adresser aux professionnels des TI pour faciliter les multiples facettes de la conversion aux IFRS. On pourra leur confier la conception de nouveaux systèmes d'information ou la mise à jour des infrastructures actuelles, en fonction de l'évolution du plan de comptes, avec création de comptes supplémentaires ou désactivation des éléments devenus désuets. Ou encore, ces experts apporteront certaines

modifications spéciales, nécessaires au respect des dispositions des IFRS visant les éléments spécifiques : sont ici concernées les exigences plus détaillées et plus complexes visant l'amortissement des immobilisations corporelles, les nouvelles pertes de valeur ou les reprises de pertes de valeur antérieures, et enfin, l'augmentation ou la diminution de réévaluation afférente à certains actifs, entre autres.

De tels processus gagneront en complexité quand l'entité possède des filiales et des succursales au Canada. Si ces dernières s'appuient sur des systèmes différents, en tout premier lieu, il pourra s'avérer essentiel de procéder à une évaluation TI indépendante, en vue d'assurer l'harmonisation dans le nouvel environnement. Une pareille analyse mettra au jour les particularités de conception ou d'implantation propres aux systèmes. En outre, la conversion aux IFRS d'une multinationale sera encore plus complexe, puisqu'elle exigera une évaluation des divers systèmes comptables et exigences de présentation de l'information financière, dans chacun des pays visés.

Au premier chef, les professionnels des TI veillent à ce que les systèmes d'information assurent une consignation précise des données, à des fins de comptabilisation ou de présentation de l'information financière sous forme d'états

financiers. Toutefois, ils seront ici appelés à apporter une contribution bien plus considérable.

En effet, la haute direction doit aussi s'assurer que les systèmes d'information puissent tenir compte des particularités fiscales de plusieurs des pays où la société exerce ses activités. Les cadres supérieurs doivent également rester au fait des lois et règlements pertinents, comme la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* (SOX), qui s'applique aux sociétés cotées à l'une des bourses américaines, ou les dispositions relevant du Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui vise les entreprises dont les actions sont cotées en bourse au Canada.

Comme le soulignent la loi SOX et le Règlement 52-109, les contrôles internes à l'égard des systèmes d'information financière revêtent aujourd'hui une importance primordiale, puisque dans les sociétés ouvertes, le chef de la direction et le chef des finances sont désormais tenus d'attester la fiabilité des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la société. C'est pourquoi les professionnels des TI doivent veiller à ce que les systèmes assurent la protection des données essentielles.

La participation des TI pourra varier en fonction de l'approche choisie par la société pour passer aux IFRS. Si c'est une

conversion complète avec refonte à la source des systèmes automatisés, les professionnels des TI auront bien entendu fort à faire. À l'inverse, leur tâche sera bien moins lourde pour les approches axées sur la « comptabilité reflet » ou sur les solutions de rechange, avec recours à des outils comme les feuilles de calcul, quand il s'agit uniquement de respecter les exigences IFRS à court terme.

Pour bien mener le processus de conversion aux IFRS, l'essentiel reste de faire participer les spécialistes en TI dès les premières étapes et le plus possible : en s'appuyant sur leur expérience et leur savoir-faire, ils parviendront à faire le point sur les répercussions à envisager, pour les systèmes d'information, les flux de données et d'autres processus pertinents de veille stratégique. L'expérience indique que leurs interventions pourront grandement faciliter la transition fluide aux IFRS.

Dans une centaine de pays, le passage aux IFRS est en cours ou a déjà eu lieu. La haute direction de nombre de sociétés qui ont pris le virage, particulièrement dans certains pays de l'Union européenne et en Australie, avant la date butoir de 2005, avoue avoir sous-estimé les incidences organisationnelles générales de la démarche, et notamment l'importance d'une participation de la fonction TI, garante de son succès.

Nous avons tout intérêt à tirer certaines leçons de l'expérience des pays précurseurs, premiers adoptants des IFRS en Europe, en Australie et ailleurs. Certaines constatations courantes sont à retenir : tout d'abord, les projets de conversion ont démarré avec du retard. En outre, leur planification a laissé à désirer et les ressources en personnel n'ont pas forcément été à la hauteur des besoins. La transition aux IFRS a parfois été prise pour une simple refonte des méthodes comptables. Trop souvent, il a fallu se contenter d'appliquer des solutions de fortune, sous forme d'intervention temporaire, au lieu d'implanter des systèmes et des processus TI structurés, susceptibles de régler les difficultés une fois pour toutes. Enfin, il a été difficile de recruter un personnel spécialisé compétent et de faire appel à des conseillers au courant de la problématique.

Au Canada, nous bénéficions d'un certain recul, puisque nous avons aujourd'hui le loisir de faire le point non seulement sur les erreurs commises par les pionniers des IFRS, mais aussi sur leurs pratiques exemplaires. Dans ces conditions, il serait dommage de faire fausse route. À nous d'éviter les écueils que les pays précurseurs nous ont signalés pour plutôt mettre le cap sur le succès.

Les points de vue et opinions exprimés sont ceux de l'auteur; ils ne sont pas nécessairement ceux de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. L'information publiée dans le présent document est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

KPMG et le logo de KPMG sont des marques déposées de KPMG International, coopérative suisse.
© 2009 KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société canadienne à responsabilité limitée et cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International, coopérative suisse. Tous droits réservés. mw